

COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DES DECISIONS  
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents .....	35
Absents représentés .....	9
Absents excusés .....	0
Absente non excusée	1

L'AN DEUX MIL HUIT, LE VINGT TROIS OCTOBRE à VINGT ET UNE HEURES CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 octobre 2008 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### PRESENTS

MM. BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBIASIO, MM. BELABBAS (à partir du 2<sup>ème</sup> voeu), BEAUBILLARD, Mmes BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mmes OUDART, SCHMIDT, MM. MARTINEZ, PRAT, MOOG, MACHADO(à partir du 2<sup>ème</sup> voeu), Mmes PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTE, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES

M. GOSNAT, Député-Maire, représenté par M. BOUYSSOU,  
Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par Mme PIERON,  
M. ROSSET, adjoint au Maire, représenté par Mme SPIRO,  
Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, conseillère municipale, représentée par M. MARTINEZ,  
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. MAYET,  
M. RIVIERE, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT,  
M. MERCIER, conseiller municipal, représenté par M. RAMEAU,  
Mme Méhadée BERNARD, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,  
M. CATHENOZ, conseiller municipal, représenté par M. CASTELNAU.

#### ABSENTS EXCUSES

M. BELABBAS, adjoint au Maire (jusqu'au 1<sup>er</sup> vœu),  
M. MACHADO, conseiller municipal (jusqu'au 1<sup>er</sup> vœu).

#### ABSENTE NON EXCUSEE

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. RAMEAU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 25 septembre 2008.  
(unanimité)

/ ADOPTE le vœu proposé par Mme LOICHOT du groupe Les Verts au nom de la majorité municipale réclamant du Gouvernement la saisine du Conseil d'Etat en vue de l'approbation définitive du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) issu de la concertation (vœu joint).

(37 voix pour - 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ  
et 1 abstention : Mme PERNIN)

/ ENTEND la réponse apportée à la question posée par le groupe des élus communistes et partenaires concernant la suspension des permanences de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

/ ADOPTE le vœu proposé par Messieurs Serge Aberdam, Elu Ivry 100% à gauche, et Frédéric Catalan, Elu du groupe des Elus Communistes et Partenaires concernant le retrait immédiat des forces françaises d'Afghanistan (vœu joint).

(26 voix pour, 12 voix contre : M. RAMEAU, Mme S. BERNARD, PERSTUNSKI -DELEAGE, M. BARON,  
Mme LOICHOT, SCHI AVI, MM. ONAKAYA MENGE, MARTINEZ, RIVIERE, MERCIER, MOOG,  
Mme BROUTE, 2 abstentions : MM. PRAT, MACHADO et 4 conseillers ne prennent pas part au vote :  
M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ Après s'être prononcé favorablement sur son caractère d'urgence, ADOPTE le vœu proposé par Sandrine Bernard concernant la suppression immédiate annoncée par le Ministère de l'Education nationale d'une partie importante des subventions promises aux associations d'éducation populaire et du financement de plusieurs centaines de postes.

Sur le caractère d'urgence : (unanimité)

Sur le vœu : (40 voix pour et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU,  
Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A/ DECIDE d'autoriser dans les zones UB, UC, UG et UF du Plan Local d'Urbanisme le dépassement de la norme résultant de l'application du coefficient d'occupation des sols, dans la limite de 10 % de ladite norme, et ce, dans le respect des autres règles du Plan Local d'Urbanisme, en faveur des projets s'inscrivant dans les paramètres de performance énergétique fixés.

(43 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

B1/ ACCORDE à la commune de La Lisa à Cuba une subvention exceptionnelle de 5 000 € au profit des victimes des intempéries causées par les ouragans Ike et Gustav.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B2/ ACCORDE un mandat spécial à deux membres du conseil municipal :

- Séverine PETER,
- Rabah LACHOURI ,

afin de représenter, entre le 12 et le 23 novembre 2008, la ville d'Ivry-sur-Seine à La Lisa et aux rencontres concernant les projets d'échanges et de coopération.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1/ ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n° 2 de l'exercice 2008 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE de ses annexes.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

2/ DECIDE de choisir le régime optionnel des provisions tel que le permet la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 entrée en vigueur en janvier 2006.

(unanimité)

3/ APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de location des salles municipales, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et les règlements intérieurs des différentes salles municipales comme suit :

- règlement d'utilisation des salles municipales à caractère locatif ;
- règlement d'utilisation des salles municipales ;
- règlement d'utilisation de l'Espace Robespierre.

(unanimité)

4/ INSTITUE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure (TPLÉ) en remplacement de la taxe sur les emplacements publicitaires fixes, DECIDE d'appliquer les tarifs de droit commun et EXONERE du champs de taxation les éléments de mobilier urbain.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

5/ APPROUVE la vente à la société « SADEV'94 », concessionnaire de l'opération d'aménagement « Avenir-Gambetta », des ensembles immobiliers sis à Ivry-sur-Seine, 17 rue Rigaud, parcelles cadastrées section AT n° 48 et 51, d'une superficie de 4.707 m<sup>2</sup>, au prix de 1.141.043,22 € et 9 rue Renan, parcelle cadastrée section AT n° 9 d'une superficie de 400 m<sup>2</sup>, au prix de 500 000 € augmenté de 7500 € des frais d'actes afférents, soit au total 1 648 543,22 €.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

6/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2007 présenté par la SADEV'94, relatif à la ZAC Parmentier, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie, et faisant apparaître les mouvements de transfert (dépenses et recettes) de l'opération.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

7/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2007 présenté par la SADEV'94 relatif à la ZAC Louis Rousseau, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

8/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2007 présenté par la SADEV'94 comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes relatif à l'opération Jeanne Hachette/Marat/Voltaire.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

9/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2007 présenté par la SADEV'94, relatif à l'opération Avenir-Gambetta, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie, et faisant apparaître les mouvements de transfert (dépenses et recettes) de l'opération.

(38 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ  
et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

10/ DECIDE de dénommer « rue de l'affiche rouge » la nouvelle voie, joignant la rue Carnot à la rue du Quartier Parisien à Ivry-sur-Seine.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

11/ ACCORDE la garantie communale à l'ESH SADIF pour 4 prêts de 4 225 526 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et une subvention de 243 800 € (soit 48 760 € en 2009, 97 520 € en 2010 et 97 520 € en 2011) à l'ESH SADIF pour la construction de 53 logements sociaux au 65/73 rue Marat à Ivry-sur-Seine.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

12/ EMET un avis favorable à la demande d'autorisation de la société Auchan pour l'exploitation au 55 à 77 avenue de Fontainebleau et 13 à 17 rue Edmond Michelet sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre d'un hypermarché sous réserve de trouver des solutions concernant l'augmentation du trafic sur la RD54.

(28 voix pour, 13 voix contre : Mme DUCHENE, MM. BELABBAS, ROSSET, Mmes PERSTUNSKI -  
DELEAGE, LOICHOT, SPIRO, M. CATALAN, Mme SCHMIDT, MM. MARTINEZ, RIVIERE, MOOG,  
MACHADO, ABERDAM et 3 abstentions : Mmes PERNIN, OUDART, M. MARCHAND)

13/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif aux travaux d'aménagement de la crèche parentale multi-accueil sis 1/9 rue Elisabeth à Ivry-sur-Seine avec à la société Eiffage Construction, pour un montant de 619 386,50 € HT, soit 740 786,25 € TTC.

(unanimité)

14/ FIXE à vingt trois le nombre des membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Ivry sur Seine et DESIGNE comme suit les treize représentants de la Commune au conseil d'administration de celui-ci :

ü 6 membres du conseil municipal

- Thierry ROSSET
- Chantal DUCHENE
- Sandrine BERNARD
- Méhadée BERNARD
- Frédéric CATALAN
- Pierre MARTINEZ

ü 7 personnalités qualifiées

- Monsieur GIACOMO (responsable national de la Confédération Nationale du Logement)
- Jean-Yves NESSI (Immobilière 3F)
- Isabelle CARTON (ESH Logis Transport)
- Christian BINETRUY (Architecte)
- Chantal BOURVIC (conseillère générale du Val-de-Marne)
- Monsieur ISAMBERT (PLIE)  
Djamel HAMANI (conseiller municipal de Vitry-sur-Seine)

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCO, CATHENOZ)

15/ ANNULE ET REMPLACE la délibération du 22 mai 2008 et FIXE, conformément au tableau ci-dessous, la liste des contribuables de la Commune susceptibles d'être désignés par le Directeur des services fiscaux pour siéger à la Commission communale des impôts directs :

Titulaires	Suppléants
Lise Dumortier	Flore Munck
Joël Normand	Frédéric Le Bart
Jean-Claude Pichot	Danièle Jalouneix
Jeannine Zaidner	Danièle Duplessis
Sylvain Baron	Mourad Tagzout
Patricia Gambiasio	Eve Schiavi
Pierre Martinez	Mehdy Belabbas
Thierry Eydoux	André Dutertre
Gabriel Onesto	Mme Roberge
Viviane Bouculat	Camille Broute
Evelyne Lutz	Stéphane Prat
Michèle Conchard	David Onakaya Menge
Victor Fernandez	Nicolas Rameau
Mireille Derbise	Bernard Sallet
Josette Saintout	Hélène Rioult
Joël Gayssot	Muriel Dubus

(unanimité)

16/ DECIDE d'adhérer à l'association « Programme Solidarité Eau », APPROUVE ses statuts et PRECISE que le montant de la cotisation, pour l'année 2008, s'élève à 1 000 €.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCO, CATHENOZ)

17/ APPROUVE la programmation annuelle des demandes de subventions de fonctionnement présentées à la Région Ile-de-France, au titre de la convention « Animation Sociale des Quartiers ».

(unanimité)

18/ DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008, la suppression de 37 postes et la création de 13 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, dans le cadre des actualisations récentes du tableau des effectifs.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

19/ DECIDE, pour la période du 8 décembre 2008 au 13 mars 2009, la création de 11 postes d'agent recenseur et d'un poste de rédacteur.

(42 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2008.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H05

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT DE SEANCE

N. RAMEAU

P. BOUYSSOU